

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 2 AVRIL 2019 à 20h30, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 23 mars 2019

Affichage : le 23 mars 2019

Présents : 10 membres + 4 pouvoirs

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

Présents : Michel LE TALLEC, Dominique RIBIERRE ; Frédérique CAMOIT ; Matthieu CHARBONNIER ; Jean-Claude BERGERON, Michel ETERNOT ; Dorine LEGRAND ; Olivier THERET ; Agnès GAUDEL HULIN ; Patricia ANDRIEU.

Absents excusés : Olivier LE CAM ; Nathalie DARTUIS, René RICOUL et Mélissandre RIBIERRE,

Pouvoirs : Olivier LE CAM donne pouvoir à Jean-Claude BERGERON
Nathalie DARTUIS donne pouvoir à Frédérique CAMOIT
René RICOUL donne pouvoir à Dominique RIBIERRE
Mélissandre RIBIERRE donne pouvoir à Dorine LEGRAND

Désignation d'un secrétaire de séance : Matthieu CHARBONNIER

Le compte-rendu du procès-verbal du 22 février 2019 appelle une observation. Madame CAMOIT veut remplacer le mot « caduc » par nul et sans effet dans le paragraphe concernant l'urbanisme et notamment le terrain rue du Puits. Le conseil municipal est divisé. Le mot ne sera pas remplacé.

L'Ordre du jour est approuvé par le Conseil municipal.

1. DETR 2019

Par courrier en date du 25 mars la commission départementale a accordé à notre commune une subvention au titre des travaux de la mairie pour un montant de 8170 € soit 40 % du montant HT des devis.

Par courriel, la Préfecture de l'Oise nous alerte sur le taux indiqué sur notre dernière délibération de sollicitation de subvention. En effet, les subventions ne peuvent excéder 80 % du montant total HT.

Aussi, au vu des éléments ci-dessus, il convient de délibérer à nouveau sur le financement au titre de la DETR 2019.

Pour les travaux de la mairie :

- 40 % du Conseil Départemental :	8170.78 € HT
- 40 % DETR 2019 :	8 170,78 € HT
- <u>20 % la commune</u>	<u>4 085.39 € HT</u>
Soit un total de	20 426,96 € HT

✓ Pour les travaux du cimetière :

- 40 % du Conseil Départemental :	6 144,00 € HT
- 40 % DETR 2019 :	6 144,00 € HT
- <u>20 % la commune</u>	<u>3 072,00 € HT</u>
Soit un total de	15 360,00 € HT

2. COMPTES ADMINISTRATIF 2018

Monsieur BERGERON, doyen de l'assemblée, est désigné pour prendre la présidence du Conseil municipal sur ce point. **Le maire sort de la pièce et ne prend pas part au vote.**

Le budget communal peut être résumé ainsi :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Excédent</u>
Section de fonctionnement	382 879,18	425 505,73	42 626,55
<i>Reprise du report de l'exercice 2017 soit un excédent de</i>		<u>72 771,12</u>	
Soit un total de	382 879,18	498 276,85	+ 115 397,67
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Déficit</u>
- Section d' Investissement	272 196,15	416 746,09	
<i>Reprise du report de l'exercice 2017 soit un déficit de</i>	<u>323 132,84</u>		
Soit un total de	595 328,99	416 746,09	- 178 582,90
			<u>Déficit total</u>
Soit un total cumulé de	978 208,17	915 022,94	- 63 185,23 €

Monsieur BERGERON, doyen du Conseil procède au comptage du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes, approuve le compte administratif 2018 ainsi présenté.

3. COMPTE DE GESTION TRESORIER

Le Conseil Municipal prend acte des comptes de gestion 2018, dressés par Monsieur GOSSANT, trésorier, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- Pour le budget Communal de l'année 2018 uniquement :

- Fonctionnement :	recettes =	425 505,73 €
	dépenses =	382 879,18 €
	Excédent =	42 626,55 €
- Investissement :	recettes =	416 746,09 €
	dépenses =	272 196,15 €
	Déficit =	144 549,94 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2018 du Trésorier

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

- Vu les articles L. 2311-5 et r. 2311-11 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 10-2019 du 02 avril 2019 votant le compte Administratifs 2018 ;
- Considérant que le compte administratif a pu être voté avant le budget primitif,

Le Maire donne lecture du résultat de l'exercice 2018 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		72 771.12 €	323 132.84 €		323 132.84 €	72 771.12 €
Op. de l'exercice 2018	382 879.18 €	425 505.73 €	272 196.15 €	416 746.09 €	655 075.33 €	842 251.82 €
Totaux	382 879.18 €	498 276.85 €	595 328.99 €	416 746.09 €	978 208.17 €	915 022.94 €
Résultat de clôture (=CA)		115 397.67 €	178 582.90 €		63 185.23 €	

(1) déficit ou excédent cumulé 2017 diminué du 1068 de 2018

Besoin de financement sur réalisé	178 582.90 €	repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2019
Excédent de financement sur réalisé		repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2019
Besoin total de financement	178 582.90 €	
Excédent total de financement		

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 115 397.00 € au compte 1068

Investissement BP 2019, avec émission de titre de recette.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur BERGERON demande le bilan financier de l'ADLT. Ce dernier n'a pas encore été reçu en mairie. Monsieur BERGERON invite la Présidente de l'ADLT à faire connaître ses chiffres 2018 et son budget 2019 au plus vite. Madame CAMOIT invite le Conseil à baisser significativement les subventions pour faire des économies. Sachant que la commune versera les subventions en fin d'année sous réserves que ses finances le permettent, le conseil peut voter un montant maximum de subvention à attribuer. Le montant définitif pourra être revu en fin d'année avant le versement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux versements de subventions aux associations suivantes pour un montant total de 4 500 €.

	Votés en 2018	proposés en 2019
- Amicale des Sapeurs-Pompiers.....	100,00 €	100,00 €
- Association Détente et Loisirs du Thelle =	2 800,00 €	3 000,00 €
- Association A.P.E.I. =	50,00 €	50,00 €
- Association des anciens combattants =	100,00 €	100,00 €
- Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)	100,00 €	100,00 €
- Association France Lymphome Espoir =	100,00 €	100,00 €
- Association Vieille Alliance =	100,00 €	100,00 €
- La Croix Rouge =	50,00 €	50,00 €
- Les Restos du Cœur =	150,00 €	150,00 €
- La ligue contre le cancer	100,00 €	100,00 €
- Participations aux sorties pédagogiques des collégiens	150,00 €	150,00 €
- Association des Jeunes Coudraisysiens		300,00 €
- Pour mémoire Association ENVOL (délibération n° 3-2019).....		200,00 €

UMO

Comme chaque année, le conseil est informé du montant de la cotisation à l'Union des Maires de l'Oise. Cette année l'appel à cotisation 2019 n° 869 de l'Union des Maires de l'Oise est d'un montant de 164,22 € TTC et décide d'inscrire les crédits corrélatifs au Budget primitif 2019.

6. VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2018 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Désignation des taxes	Pour mémoire, bases prévisionnelles de l'année 2018	Bases effectives notifiées par les services fiscaux	Taux fixés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	497 400	517 461	13,68	68 044
Foncier bâti	307 800	308 249	31,82	97 942
Foncier non bâti	19 000	19 032	68,98	13 106
			Produit perçu	179 092

Afin d'équilibrer le budget primitif, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le taux d'imposition comme suit les taux d'imposition pour l'année 2019 :

Désignation des taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles	Taux fixés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	531 700	13,68	72 737
Foncier bâti	317 300	31,82	100 965
Foncier non bâti	19 400	68,98	13 382
		Produit attendu	187 084

Madame CAMOIT demande combien va coûter la taxe d'ordures ménagères dont le taux est fixé par la Communauté de communes Thelloise à 5,58 %.

Monsieur le Maire confirme que c'est la taxe d'ordures ménagères la moins chère de l'Oise.

Madame LEGRAND demande que la mairie prévienne les habitants. Monsieur le Maire rappelle que c'est à la Communauté de communes Thelloise de prévenir les habitants. Ce qu'elle a d'ailleurs fait dans son avant dernier bulletin distribué. (n° 3 de novembre et décembre 2018 - page 8).

Monsieur BERGERON demande que le site internet le mentionne tout de même.

Monsieur le Maire indique que c'est sur le site de la Thelloise et que c'est inscrit sur le présent compte-rendu.

7. PERSONNEL : ACCUEIL PERISCOLAIRE-CENTRE DE LOISIRS

Pour fonctionner convenablement, notre Accueil périscolaire et Centre de Loisirs a besoin de deux animateurs diplômés. Aussi, il est proposé au conseil de renouveler le contrat PEC d'une animatrice.

En cas de refus, des services de l'état, un contrat à durée déterminée lui sera proposé pour une année.

8. BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote du budget primitif 2019, par chapitre, en fonctionnement et en investissement.

Dépenses et recettes de fonctionnement =	559 172,00 €
Dépenses d'investissement =	375 260,00 €
Recettes d'investissement =	567 195,00 €

Le suréquilibre est dû au versement prochain, par la Communauté de communes Thelloise, du montant du déficit d'investissement relatif au transfert de cette compétence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes, adopte le budget primitif 2019 ainsi présenté.

9. ASSAINISSEMENT

La Communauté de communes a voté le 7 mars dernier la reprise des résultats du service communal de l'ANC de notre commune.

Pour rappel :

- Résultat d'exploitation excédentaire de 190 627,24 €
- Résultat d'investissement déficitaire de 200 709,17 €

10. URBANISME

Le Bornage du terrain rue du Puits a été demandé à la société A3D Géomètre située à Méru.

Contrairement aux dires du Conseil municipal du 22 février dernier, le bornage n'est pas obligatoire.

Monsieur RICOUL a confié à Madame RIBIERRE, le soin de proposer au Conseil, un plan de bornage concernant les terrains en bas de la rue du Puits.

La superficie des terrains proposés est 3 lots d'environ 500 m² et un lot de 800 m².

Le Conseil municipal rappelle que le PLU prévoit 800 m² de terrain minimum et souhaite conserver cette superficie.

Il est donc proposé d'organiser une réunion d'urbanisme en collaboration avec le géomètre afin d'étudier un bornage qui puisse être en adéquation avec la volonté et la politique de notre commune.

11. ELECTIONS

Monsieur le Maire communique le tableau de la tenue du Bureau de vote. Un lien sur google drive est créé spécialement afin que chacun puisse s'inscrire. Les personnes intéressées peuvent également s'adresser en mairie.

12. FETES ET CEREMONIES

Monsieur BERGERON souhaite que le conseil fasse une pause dans l'organisation des manifestations.

Cette idée est partiellement rejetée car il faut conserver l'âme festive de notre commune.

La liste des fêtes à prévoir est :

1- Chasse aux œufs

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour la tenue de la chasse aux œufs réalisée chaque année. Après discussion, personne ne semble être disponible pour s'occuper de cette manifestation. Monsieur le maire souhaite néanmoins la maintenir.

2- 8 mai 2019

Monsieur BERGERON et Madame CAMOIT sont prêts à s'occuper de la gerbe, des jardinières et de l'organisation de la collation pour la Commémoration.

3- Fête du village

Faute de temps et d'éléments matériels, la fête du village ne se tiendra pas cette année.

4- La fête des Voisins

Madame RIBIERRE propose la tenue d'un repas partagé pour la fête des voisins dont la date est fixée au 31 mai 2019.

5- samedi 13 juillet 2019 : Fête Nationale

Cette fête est maintenue sous réserve de la vérification de l'état des Barnums et de l'Assemblée Générale de l'ADLT.

6- Repas des aînés

Le repas des Aînés aura lieu le jeudi 12 septembre 2019. Son organisation reste à étudier.

7- Marché de Noël

Le marché de Noël devrait avoir lieu le week-end du 30 novembre 2019. Son organisation sera étudiée au cours d'une réunion avec l'ADLT.

8- Crèche vivante

Cette manifestation se déroulera sous réserve qu'un adjoint ou un conseiller municipal en prenne la Direction.

9- Arbre de Noël

Le père Noël sera présent le dimanche 15 décembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

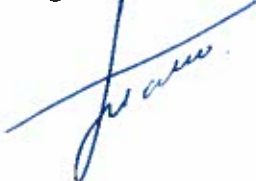
TNT : Un changement de canal est annoncé sur les postes de télévision en date du 14 mai prochain.

VEOLIA : Une coupure d'eau est annoncée du 19 au 23 août 2019 de 9h00 à 17h00.

ACCESSIBILITE : Le Préfet de l'Oise nous rappelle qu'il est obligatoire de déposer un dossier d'Ad'AP dans les plus brefs délais, sous peine d'amende.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 00h10.

Signature du Maire



Signature du Secrétaire de séance



Nom	Emargements	
Michel LE TALLEC, Maire		
Dominique RIBIERRE, 1 ^{ère} Adjointe		
Olivier LE CAM, 2 ^{ème} Adjoint		
Frédérique CAMOIT, 4 ^{ème} Adjointe		
Matthieu CHARBONNIER		
Jean-Claude BERGERON		
René RICOUL	Excusé – Pouvoir donné à Dominique RIBIERRE	
Michel ETERNOT		
Dorine LEGRAND		
Olivier THERET		
Nathalie DARTUIS	Excusé – Pouvoir donné à Frédérique CAMOIT	
Agnès GAUDEL HULIN		
Patricia ANDRIEU		
Mélissandre RIBIERRE	Excusée – Pouvoir donné à Dorine LEGRAND	